AVIRON ET HANDICAPS, C'EST PAS SI COMPLIQUÉ !

MATÉRIEL ET RÉGLAGES

Embarcations :

Les coques utilisées par les rameurs PR1 et PR2 sont des bateaux Handi-Aviron, type canoë, homologués par la FISA (Swift, Wintech, Filippi, Empacher). Celles utilisées par les rameurs PR3 sont des coques standard.

Equipements réglementaires et nouveautés :

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs PR1, le réglage de la hauteur n'est plus imposé.
Ils sont facultatifs pour les autres catégories.
Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs PR1 et PR2.
Une sangle au niveau du tronc est obligatoire pour la sécurité des rameurs PR1. Cette sangle doit être fixée des deux côtés du dossier, à la hauteur souhaitée par le rameur. S'il y a deux sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.
La sangle des genoux n'est plus obligatoire, ni pour les PR1, ni pour les PR2.

Installations et réglages :

Les coques utilisées par les rameurs PR1 et PR2 sont larges et à fond plat. Elles permettent d'y installer facilement une assise fixe (matériel spécifique Handi-Aviron). Elles sont réglables en fonction du gabarit du rameur.

Pour les rameurs PR1 et PR2, il est conseillé d'utiliser des avirons courts (250 à 260 cm) avec des portants courts (entraxes courts de 130 à 140 cm) afin d'optimiser l'angle de balayage pour les rameurs.

Les rameurs PR1 rament sans croisement (l'équilibre étant assuré par les flotteurs) ce qui leur permet de pratiquer l'aviron avec une amplitude importante.

Pour les rameurs PR2, un croisement de 6 à 12 cm peut suffire.

Pour les rameurs PR3, le matériel est le même que pour les rameurs valides, seules de petites adaptations peuvent être réalisées en fonction du profil du rameur.

Contact :
handicaps@ffaviron.fr
Hélène Gigleux, Développement et Formation : 06 70 12 64 45
Charles Delval, Haut Niveau et Compétition : 06 47 98 69 32

FFAVIRON HANDICAPS